



Compte rendu du Conseil d'Administration

N°2 du 28 février 2019



Etaient présents : Eric Brana, Mélanie Bréthous, Bertrand Capuch, Thierry Caubet, Michel Décla, Sylvia Dertheil, Jean-Louis Deyris, Jean-Pierre Dupont, Fabienne Dutoya, Max Lacave, Céline Laffargue, Patrice Larrosa, Bernard Lesperon, Christophe Loubère, Ghislaine Lurbe, Vincent Plassin, Bastien Moity, Laurent Montaud, Michel Raymond, Franck Serve, Romain Truchat.

Etaient excusés : Michel Agruna, Bernadette Barrère, Gilles Blaquière, Céline Brettes, Jean-François Broquères, Pierre Guichanné, Karine Lamaison.

Franck Serve ouvre la séance à 20h15. Le secrétariat est assuré par Coralie Hue Locatelli.

Intervention de Romain CARRERE, membre du comité d'organisation du championnat des jeunes qui aura lieu le dimanche 15 septembre à Samadet. Il propose ce soir une maquette d'affiche et le travail qui a été mis en place autour de cette proposition.

Proposition du Conseil d'Administration : faire ressortir la date et l'heure qui ne se lit pas de loin et rajouter une cravate à l'écarteur.

La maquette va être modifiée et est validée par le Conseil d'Administration.

Le compte rendu du Conseil d'Administration n°1 du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Franck Serve et le Conseil d'Administration de la FFCL félicitent Céline BRETTEES pour la naissance de son petit Raphaël et lui présente tous leurs vœux.

1. Section sportive

a) Réunion débisaires

Bertrand Capuch a réuni les débisaires afin de faire un point sur la saison passée et celle à venir. Les modifications du règlement sportif ont été présentées.

L'âge limite pour être titulaire d'une licence débisaire a été abordé car il n'existe pas de limitation à ce jour. La section sportive ainsi que les débisaires proposent au Conseil d'Administration de modifier le règlement administratif et de décider d'un âge limite à 75 ans révolus pour les débisaires

Cette proposition est soumise au vote Conseil d'Administration : 0 contre / 0 abstention / 20 pour

⇒ Cette limitation est validée à l'unanimité et sera appliquée à compter de la saison 2020.

b) Ecole taurine

Les 2 séances d'évaluation devant le bétail se sont bien passées mais l'encadrement de l'école taurine souhaite se laisser une séance de plus afin de sélectionner les élèves qui poursuivront la formation.

Louis Navarro en tant que parrain est présent à toutes les séances et s'investit pleinement en piste pour conseiller les élèves.

Le COCL de Mimizan a renouvelé son soutien financier à l'école taurine à hauteur de 600 €. L'encadrement de l'école taurine ainsi que la Conseil d'Administration les remercie.

c) Information sportive

La ganadéria Maynus a candidaté pour accéder en 1^{ère} catégorie. Comme le prévoit le règlement administratif, la ganadéria a désigné les 5 courses qui seront notées : Momuy le 30/03, Sarraziet le 01/06, Estang le 19/07, Gabarret le 23/07 et Audignon le 15/08.

Un corps arbitral sera nommé pour ces courses.

d) Règlement disciplinaire

Conformément à la demande du Ministère des sports, des modifications devaient être apportées au règlement disciplinaire de la FFCL. Après plusieurs mois de travail en concertation avec le président de la commission de discipline, le ministère et notre conseil juridique, un nouveau règlement disciplinaire a été écrit et a été validé par le ministère.

Il est présenté ce soir aux membres du Conseil d'Administration qui le valident à l'unanimité.

Le nouveau règlement disciplinaire est donc effectif à compter du vendredi 01 mars 2019 et sera mis en ligne sur notre site FFCL.

e) Projet de Championnat des secondes

Romain Truchat et Vincent Plassin présentent le travail effectué par la commission des secondes autour de l'organisation de cette épreuve. Ce championnat sera organisé uniquement avec les ganaderias de seconde catégorie au nombre de 6 à ce jour.

Une charte va être mise en place autour des critères suivants pour la qualification des ganadérias :

- pour participer, tous les ganaderos doivent avoir dûment déclarés tous leurs spectacles durant la saison.
- Un minimum de courses de seconde réalisées dans la zone de tradition sera exigé (un minimum de 5 courses).
- Le strict respect des règlements fédéraux est obligatoire.

Les arènes de Pomarez ont été pré-réservées pour le Vendredi 20 septembre.

Gabarret n'a pas souhaité collaborer pour rester sur leur propre organisation avec le national des secondes.

Le règlement est en cours d'élaboration et sera prochainement présenté aux ganaderos.

La FFCL souhaite au moins couvrir les charges de ce spectacle. Avec une entrée à 15 €, il faudra 740 entrées pour équilibrer. Le souhait des équipes et des ganaderos de secondes pour une meilleure reconnaissance avec une épreuve fédérale a été entendu par la FFCL. Il faut qu'ils soutiennent le projet et participent notamment au niveau de la communication.

L'avancée du projet à ce jour est validée à l'unanimité du Conseil d'Administration.

f) Vieux-Boucau

La Fédération Française de la Course Landaise a reçu ce jour un courrier de la part de Mr Pierre Froustey, Maire de Vieux-Boucau.

Une rencontre va être très prochainement organisée afin de finaliser l'organisation du prochain championnat des vaches sans corde qui aura lieu le jeudi 25/08/19.

2. Section Administrative

a. Nouvelles adhésions

Nous avons reçu 3 nouvelles demandes d'association :

- Festival européen des bandas de Condom : depuis l'année dernière ils organisent une course dans le cadre du festival.
- Sud-Ouest Tradition Evènement (Eric Pernaut)
- Pena Lou Berroy

Les 3 dossiers sont complets. Ces demandes sont validées à l'unanimité.

L'Union des jeunes ganaderos landais a également fait la demande : il manque le Cerfa de constitution du bureau et du Conseil d'Administration ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale pour instruire le dossier.

Le Conseil d'Administration valide cette affiliation dès réception des documents manquants.

b. Déclaration de taureaux

35 taureaux ont été déclarés à ce jour (pour rappel, le quota est de 40 taureaux).

Fabienne Dutoya fait lecture d'un courrier envoyé par le Club Taurin Boletero présentant le spectacle Landes Emotion. Ils souhaitent déclarer seulement la partie course landaise 2-B en course festival auprès de la FFCL. Concernant la partie 5-A où des artistes vont affronter un taureau de combat, ils ne souhaitent pas la déclarer auprès de la FFCL car ce tableau présente « un affrontement entre un taureau et des acrobates (types recortadores) » et non pas des acteurs de courses landaises.

Le conseil d'administration prend note de cette demande et rappelle, à ce titre, que cette partie 5-A ne sera pas considérée comme de la course landaise et que les acteurs susceptibles d'y participer ne seront pas couverts par l'assurance liée à la licence FFCL et ne seront pas soumis au régime social des sportifs avec application d'assiette forfaitaire.

c. Demandes diverses

Quentin LESPERON demande l'annulation de sa licence pour la saison 2019 car il ne pourra pas écarter pour raison professionnelle. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le remboursement de la part fédérale de la licence à condition de renvoyer la licence au préalable.

Le Club Taurin Gamardais demande le remboursement de la cotisation de la course du 14/10/18, qui a été annulée pour cause de concurrence forte de la présentation de Deyris à Geaune. Le Conseil d'Administration ne valide pas cette demande qui ne représente pas un cas de force majeure. De plus, les comptes financiers 2018 sont clos.

3. Section formation

Une réunion a eu lieu avec les délégués sportifs, 2 séances avec les jurés titulaires.

Des séances de travail vont être mises en place sur la gestion des situations particulières pour laisser le moins de place possible à l'appréciation personnelle.

4. News

a. La Cazérienne

Le n°174 est sorti début février. Le n° 175 est en cours de préparation.

La Cazérienne a été citée plusieurs fois lors de l'Assemblée Générale de Campagne, cela fait très plaisir.

Le numéro spécial pour les 30 ans de la Cazérienne est en cours de préparation. Le comité de rédaction souhaiterait l'offrir aux abonnés et le vendre dans le cadre des épreuves fédérales pour 2 ou 3 €. Il sortirait le 22/06.

Le forum « la course landaise de demain » aura lieu le 22/06 à Mont-de-Marsan de 16h-18h à l'auditorium du conservatoire de musique des Landes.

b. Festival Art & Courage

La commission sportive en charge de l'organisation de la partie sportive du festival se réunira le 04/03. Un point sera fait ce soir-là pour la partie autour des arènes mais une réunion de travail « communication » va rapidement être organisée.

Concernant l'affiche, César Cepeda a fait une proposition qui va être débattue en commission.

c. Projet gascon du Gers

Le Comité Régional de l'Armagnac souhaiterait que la FFCL soutienne leur projet en les faisant bénéficier des mallettes pédagogiques pour les écoles participantes. Le conseil d'administration valide à l'unanimité cette demande.

Le Conseil Départemental du Gers a adopté à l'unanimité un vœu de soutien à la motion de la FFCL. Nous les en remercions.

d. Maison de la course landaise

Le permis de construire a été déposé le 03/01/19. Un délai de 5 mois est nécessaire à l'instruction du permis car c'est un bâtiment public.

Dès validation, les dossiers de demande de subvention seront déposés.

Le projet sera de nouveau présenté lors du prochain Conseil d'Administration pour rappel.

Prochain Conseil d'Administration le jeudi 04 avril 2019 à 20h à la FFCL.